

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES DE L'APRUM 16 mai 1985

**AUX PROFESSEURS RETRAITÉS:
RE: ARCHIVES**

Au cours du mois de février dernier, vous avez trouvé dans votre courrier une note de M. Denys Chouinard, directeur du Service des archives, qui accompagnait le bulletin de nouvelles de l'Association des professeurs retraités de l'Université de Montréal et qui rappelait l'invitation déjà faite par le Service des archives aux professeurs retraités pour assurer leur collaboration à la cueillette de témoignage de valeur historique.



Je voudrais revenir sur ce point afin d'être bien sûr que tous ceux qui peuvent contribuer de quelque façon à cette opération puissent le faire dans les meilleurs délais et avec le maximum d'avantage pour eux.

L'objectif que poursuit le Service des archives à travers ce contact avec les professeurs retraités, c'est de réunir tout ce qui peut attester de la vie intellectuelle de notre institution et de son évolution. Nombreux sont les retraités qui ont de la matière en main pour répondre aux attentes du Service des archives, qu'il s'agisse de correspondance importante, de collection de tirés à part, de manuscrit, de photographies, de films, d'enregistrements et de toutes autres formes de documents susceptibles de renseigner sur les activités de l'Université et de son personnel à un moment ou l'autre de son existence.

À ceux qui désirent mettre en valeur pour les fins précitées la matière dont il dispose, nous les encourageons à entrer en contact avec le Service des archives (tel: 343-6021). Comme le Service se montre vivement intéressé à cette matière, il fera, sans doute, appel à notre collaboration pour réaliser des entrevues d'histoire orale.

L'APRUM voit dans ce programme de participation aux archives de l'Université de Montréal un mode de collaboration très positif de la part des retraités et très enrichissant pour l'institution. Tous les retraités devraient y adhérer à la limite de leurs possibilités. La documentation transmise à l'Université peut faire figure de don pour lequel un reçu pour fins d'impôt peut être accordé.

Que cette lettre soit donc reçue en bonne part et que chacun en fasse son profit ainsi que celui de l'institution à laquelle tous restent étroitement attachés.

Avec mes salutations confraternelles,

Le président de l'APRUM
J.P. Lussier